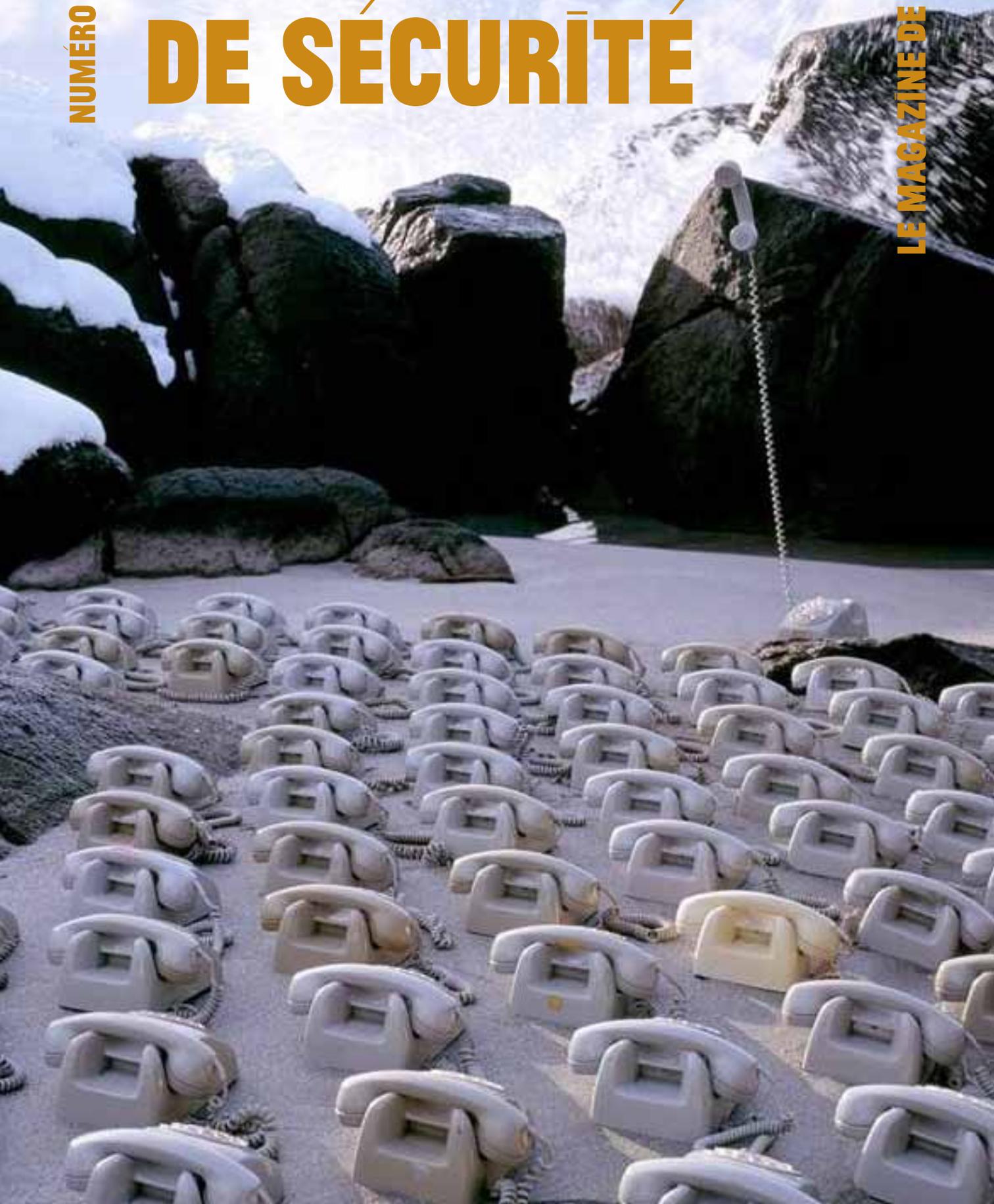


NUMÉRO 1/2014

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE L'OSCE



Aperçu général »



1 **La Suisse** préside l'OSCE en 2014 avec pour leitmotiv de créer une communauté de sécurité pour tous. Didier Burkhalter, le Président en exercice, répond à nos questions. p.4

1 **Genève (Suisse)**. Dans la Salle Alabama, à l'Hôtel de Ville, où fut signée la première Convention de Genève, groupes rebelles et États de facto peuvent signer un accord officiel par lequel ils s'engagent à respecter les normes humanitaires. p.25

2 **Kirkenes (Norvège)**. Le crabe royal, le minerai de fer, un port profond et l'Hôtel des neiges ne sont pas ses seules attractions. Depuis deux décennies, le Secrétariat norvégien de Barents s'est fait le chantre des contacts interpersonnels de part et d'autre de la frontière entre la Norvège et la Russie. p.15

3 **Vienne (Autriche)**. Vera Gratcheva évoque l'engagement dont elle a fait preuve en sa qualité de Conseillère principale auprès de la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains. p.21

Table des matières » Numéro 1/2014

Entretien **4**
À la rencontre du Président en exercice de l'OSCE, Didier Burkhalter



Société civile **25**
L'Appel de Genève, ONG suisse



#OSCE **8**
Débat **9**
Un retour à l'essentiel en matière de maîtrise des armements



Pratique optimale **15**
Coopération transfrontalière sur les rives de la mer de Barents



Dans les coulisses de l'OSCE **21**
Entretien avec Vera Gratcheva, qui a fait de la lutte contre la traite des êtres humains une responsabilité personnelle



Divers **27**
Prix Max van der Stoep ; quiz sur la Suisse ; rétrospective de la CSCE

Page de couverture :



Photo de couverture © par Rune Guneriussen

Les œuvres de l'artiste norvégien, Rune Guneriussen, qui ont été photographiées sur place dans tout le pays, se situent à la lisière entre installation et photographie. En tant qu'artiste, il se refuse à imposer une façon de comprendre son art, mais souhaite plutôt nous indiquer un chemin pour comprendre un récit.
www.runeguneriussen.no

Le magazine **Communauté de sécurité** est publié par le Secrétariat de l'OSCE
Section de la presse et de l'information
Wallnerstrasse 6
A-1010 Vienne (Autriche)
Téléphone : +43 1 51436 6267
osce.magazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en anglais, russe, allemand et français sur www.osce.org

Communauté de sécurité est disponible en tant qu'application gratuite pour iPad.

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef
Ursula Froese

Comité de rédaction
Miroslava Beham, Cathie Burton, Ursula Froese, Adam Kobieracki, Alexey Lyzhenkov, Ian Mitchell, Marcel Pesko, Desiree Schweitzer

Conception et illustrations
Antoine van Dijk

Impression
Imprimerie Centrale
Fontes LeMonde Journal ; Akkurat

Le Magazine Communauté de sécurité favorise le développement d'une communauté de personnes résolues à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE. Les contributions écrites sur des aspects de la sécurité politico-militaire, économique et environnementale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

La page de couverture de Communauté de sécurité est un espace favorisant un débat visuel sur l'idée d'une communauté de sécurité et des questions connexes. Les artistes sont invités à apporter des contributions. Ils sont protégés par le droit d'auteur.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org.

L'OSCE remercie tous les auteurs et artistes de leurs contributions.

Crédits photos :
p. 4 : KEYSTONE
p. 15 : Bernt Nilsen
p. 17: Thomas Nilsen/BarentsObserver
p. 19: BarentsPhoto ; OSCE
p. 21 : Voice of America

A photograph of Didier Burkhalter, the Swiss Minister of Foreign Affairs and President of the OSCE, sitting in a black armchair in a modern, brightly lit office. He is wearing a dark suit and is looking towards the left. In the background, there is a long row of coat hooks on a wall, with a dark coat hanging from one of them. The floor is light-colored wood.

À la rencontre du Président en exercice Didier Burkhalter

Didier Burkhalter, Ministre suisse des affaires étrangères et Président de la Confédération, est Président en exercice de l'Organisation en 2014. Il a répondu aux questions de la porte-parole de l'OSCE, Cathie Burton.

« Améliorer les conditions de vie des gens » est l'un des principaux objectifs de la Présidence suisse. Comment comptez-vous y parvenir ?

Le bien-être des habitants de la région a toujours figuré au cœur de la mission de l'OSCE, depuis ses origines à Helsinki en 1975. Dans ses activités quotidiennes, l'OSCE s'emploie à instaurer la confiance et à établir des passerelles entre les gens, qu'il s'agisse de renforcer la confiance entre responsables œuvrant au niveau le plus élevé sur des questions de défense, de promouvoir une véritable démocratie au niveau local, dans laquelle chacun a son mot à dire, ou de travailler avec des communautés sans ressources pour s'assurer qu'elles bénéficient des moyens nécessaires au quotidien. Notre but est d'utiliser l'OSCE au mieux en tirant le meilleur parti possible de son potentiel à apporter sécurité, prospérité et paix aux communautés de l'ensemble de la région. Notre leitmotiv est de créer une communauté de sécurité au service de tous, nos actions étant menées en ayant pour philosophie que nous travaillons tous pour tous, tous les pays pour tous les pays.

Votre présidence a débuté au cours d'une période difficile marquée par l'escalade de la crise en Ukraine.

Comment envisagez-vous le rôle de l'OSCE ?

L'OSCE est une enceinte inclusive de 57 États participants qui s'efforce de résoudre les problèmes de sécurité par le dialogue. C'est la seule organisation de sécurité au sein de laquelle tous les pays concernés par la crise actuelle sont réunis autour d'une même table. La situation en Ukraine représente à la fois un défi difficile et une opportunité pour l'Organisation. D'emblée, j'avais appelé l'attention sur l'expérience et la panoplie d'outils de l'OSCE qui étaient à la disposition de l'Ukraine pour surmonter la crise.

La décision prise par le Conseil permanent d'envoyer une mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a constitué un pas en avant décisif pour remédier à la crise. Les observateurs, qui seront déployés dans toute l'Ukraine, contribueront à réduire les tensions et à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité. Dans un premier temps, la Mission sera composée de 100 observateurs civils et pourra en compter jusqu'à 500. Une telle mission utilise de manière optimale les outils qui ont fait la réputation de l'OSCE, à savoir l'impartialité, l'établissement de rapports objectifs et l'accent mis sur les droits de l'Homme et les

droits des minorités.

Mais, avant même la décision relative à la Mission d'observation, j'ai été heureux de voir l'Organisation intensifier progressivement ses activités en vue de soutenir l'Ukraine et d'élargir sa présence sur le terrain de diverses manières. Je vous en donne quelques exemples récents : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) a ouvert sa mission d'observation en prévision de l'élection présidentielle anticipée devant se dérouler le 25 mai 2014. Dix-huit experts électoraux seront basés à Kiev et 100 observateurs seront déployés pour une longue durée à travers tout le pays. Le jour du scrutin, 900 observateurs de courte durée suivront le déroulement de la procédure. Une mission d'évaluation de la situation en matière de droits de l'Homme est en préparation : le BIDDH, en coopération avec le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, prend actuellement des dispositions en vue de son déploiement. L'Organisation a en outre lancé un projet de « dialogue national ». Sous la conduite de l'Ambassadeur Hidajet Bišćević (Croatie), ce projet vise à faciliter le dialogue entre les différentes parties de la société ukrainienne afin de contribuer à un processus de transition viable, remédiant en particulier aux questions politiques, humanitaires et de minorités.

Comment allez-vous faire participer les jeunes à l'OSCE ?

Je me suis personnellement engagé à veiller à ce que les jeunes jouent un rôle beaucoup plus important au sein de la société. Bien souvent, la société fait de grandes déclarations en faveur des jeunes en tenant compte de leurs opinions, mais en ne leur donnant aucun moyen réel de participer et de prendre part aux décisions à propos de leur propre vie. Je compte changer cela durant cette année de la Présidence suisse. Nous avons lancé une série de réunions simulées de l'OSCE dans le cadre desquelles 57 jeunes citoyens des États participants simulent les activités de deux organes décisionnels spécifiques de l'Organisation. Notre intention est d'élaborer un « Plan d'action en faveur des jeunes », qui sera présenté aux ministres des Affaires étrangères de l'OSCE lors du Conseil ministériel en fin d'année. Il s'agit là d'une approche très différente, qui, j'en suis convaincu, enrichira non seulement l'OSCE dans son ensemble, mais motivera également les États participants à mieux comprendre les besoins et les souhaits des jeunes et à trouver le meilleur moyen de les faire participer au processus politique.

Des forces de sécurité et des services de police démocratiques et professionnels sont indispensables pour la sécurité. Allez-vous promouvoir la bonne gouvernance des services de police ?

La bonne gouvernance est indispensable pour renforcer la confiance en général, et pas seulement à l'égard des forces de police et de sécurité. Je suis conscient, cependant, du fait que les décisions prises au niveau politique ne peuvent avoir une incidence que si elles sont appliquées de manière appropriée. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous concentrer sur la mise en œuvre des engagements existants, plutôt que d'en proposer de nouveaux.

Des efforts particuliers seront déployés pour combattre la torture, renforcer la primauté du droit dans la lutte contre le terrorisme, promouvoir des élections démocratiques et assurer le respect des droits des minorités. Il importe également que nous fassions en sorte de conjuguer nos efforts pour contrer les nombreuses menaces transnationales, de plus en plus planétaires, comme le trafic de drogues et la traite des êtres humains, les cyberattaques et le terrorisme.

La Suisse a désigné la réponse aux catastrophes naturelles comme étant un important domaine de coopération. Pourquoi est-ce important ?

Les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes dans le monde entier au cours de ces dernières décennies. Cela est dû à un certain nombre de facteurs tels que le changement climatique et la dégradation environnementale, sans parler d'un manque de préparation. En tant qu'organisation de sécurité, c'est quelque chose auquel nous devons nous intéresser et dont nous devons nous préoccuper, car ces catastrophes naturelles influent sur la sécurité et, en particulier, sur la sécurité économique et environnementale. Je suis convaincu que l'OSCE a un rôle à jouer dans ce domaine. Les catastrophes naturelles peuvent avoir un coût énorme en termes de vies humaines et de moyens de subsistance aux niveaux national et transnational. Nous en avons eu quelques exemples dévastateurs à travers la région de l'OSCE, des tremblements de terre en Italie et en Turquie aux inondations en Europe centrale et aux incendies de forêt dans le Caucase du Sud. La définition globale de la sécurité, propre à l'OSCE, place l'Organisation dans une excellente position pour s'attaquer de front à cette problématique et c'est exactement ce que nous allons faire pendant notre Forum économique et environnemental cette année.

Quels sont vos plans pour promouvoir la réconciliation en Europe du Sud-Est ? Quelles sont vos intentions dans le Caucase du Sud et en Transnistrie ?

Notre but est de promouvoir la réconciliation et la coopération régionale dans les Balkans occidentaux, ainsi que de veiller à ce que l'OSCE joue un rôle de soutien dans la mise en œuvre de l'accord entre Belgrade et Pristina. Les travaux dans les Balkans occidentaux seront dirigés par notre Représentant spécial, l'Ambassadeur Gérard Stoudmann.

Dans le Caucase du Sud, nous souhaitons appuyer les formats existants, en l'occurrence le Processus de Minsk relatif au conflit du Haut-Karabakh et les Discussions internationales de Genève, qui traitent des conséquences du conflit de 2008 en Géorgie. De concert avec notre Représentant spécial, l'Ambassadeur Angelo Gnädinger, nous soutiendrons le dialogue et le renforcement de la confiance dans la région. Nous œuvrerons en faveur d'un environnement propice aux discussions et mènerons également des projets destinés à encourager les contacts interpersonnels.

L'Ambassadeur Radojko Bogojevic (Serbie) est mon Représentant spécial pour le Processus de règlement transnistrien, où nous nous efforçons de progresser dans le cadre du format actuel à 5 + 2.

Ces trois représentants spéciaux travailleront intensément dans leurs domaines de responsabilité. Si nous sommes pleinement conscients que des progrès ne pourront être accomplis que progressivement et que des solutions durables ne pourront pas être trouvées du jour au lendemain, nous pouvons promettre que la Suisse fera tout ce qui est en son pouvoir pour accroître le potentiel de l'OSCE, à la fois dans la prévention des conflits et la recherche de solutions durables.

Que peut faire l'OSCE en 2014 pour moderniser les régimes de maîtrise des armements conventionnels et de renforcement de la confiance et de la sécurité ?

Les mesures de maîtrise des armements, de confiance et de sécurité font partie intégrante du concept de sécurité globale et coopérative

de l'OSCE. Le système de maîtrise des armements conventionnels est aujourd'hui en crise et cela a conduit à une érosion de la confiance dans le domaine militaire à travers toute l'OSCE. La stabilité, la transparence et la prévisibilité militaires ne peuvent pas être garanties indéfiniment. Compte tenu de la situation actuelle, la Suisse est prête à soutenir le rôle de l'OSCE en tant que plateforme d'échange d'idées et de débat sur la maîtrise des armements conventionnels en Europe, ainsi qu'à renforcer la confiance entre ses États participants. Il n'y aura pas de miracles ou de solutions express, mais la Suisse s'efforcera d'édifier des passerelles entre les États participants.

La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, qui se déroulera en juin, a pour but de faire des progrès dans le domaine de la maîtrise des armements. La participation de représentants de haut niveau offrira un cadre pour intensifier le dialogue de sécurité et passer en revue les travaux entrepris par l'OSCE et ses États participants dans ce domaine ; cette conférence vise à offrir une occasion d'échanger des vues sur des questions liées aux mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité, ainsi qu'à promouvoir l'échange d'informations et la coopération avec les organisations et institutions internationales et régionales compétentes.

La médiation est un domaine dans lequel la Suisse dispose d'une solide expérience. Allez-vous œuvrer dans ce domaine ?

Oui, la médiation est un thème important pour la politique étrangère suisse et pour la Présidence suisse de l'OSCE. On pourrait dire que la médiation fait partie de l'ADN de l'Organisation. Le règlement pacifique des différends figurait déjà dans l'Acte final de Helsinki, et cela reste l'une des tâches principales de l'OSCE aujourd'hui.

La Présidence suisse souhaite, à long terme, renforcer le rôle joué par l'Organisation dans le domaine de la médiation. C'est la raison pour laquelle nous contribuons à mettre en place une

capacité systématique d'appui à la médiation au sein du Secrétariat de l'OSCE. Le but est de capturer les connaissances au sujet des processus de médiation et de veiller à ce que nos médiateurs aient accès à des formations et à une expertise en la matière. Pour y parvenir, la Suisse a déjà détaché un spécialiste de la médiation afin de travailler sur la question. Un certain nombre d'activités ont également été organisées avec notre soutien. Un cours de formation à la médiation a, par exemple, été dispensé en octobre en Suisse à 25 participants de toute la famille de l'OSCE.

Vous serez chargé, avec la Présidence serbe de 2015, de définir une voie à suivre pour l'OSCE dans le cadre du processus Helsinki +40. Quels sont vos objectifs?

Le quarantième anniversaire de l'OSCE, l'année prochaine, marque une étape décisive. La signature de l'Acte final de Helsinki, en 1975, a constitué un événement unique dans l'histoire, qui, de l'avis de nombreuses personnes, a contribué pour une très large part à sortir de l'impasse de la guerre froide et à modifier la carte de l'Europe. Depuis lors, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, devenue Organisation, a relevé de nouveaux défis et fait ses preuves en donnant à ses États participants les moyens de réagir rapidement, avec souplesse et de manière appropriée au climat changeant dans la région.

Le monde est aujourd'hui très différent de ce qu'il était en 1975 et l'OSCE a prouvé qu'elle était parfaitement en mesure de s'adapter aux nombreux changements provoqués non seulement par l'évolution du paysage politique, mais aussi par celle des relations entre les individus et la société. Le processus Helsinki +40 implique tous les États participants dans un exercice à long terme d'échange d'idées et de réflexion sur la manière dont l'Organisation devrait réagir aux défis qu'elle aura à relever après l'année charnière qu'est 2015. Cet exercice a déjà débuté et sera l'un des fils conducteurs des présidences suisse et serbe consécutives. À la Réunion du Conseil ministériel tenue à Kiev, les ministres ukrainien, suisse et serbe ont présenté la feuille de route pour le processus Helsinki +40 en 2014 et 2015. Cette feuille de route recense plusieurs domaines thématiques devant faire l'objet de débats, couvrant les trois dimensions de l'OSCE et des questions transdimensionnelles. Notre but est d'orienter ces débats de telle manière qu'ils contribueront à créer une organisation qui pourra jouer un rôle déterminant dans le maintien de la paix et de la stabilité pour tous à l'avenir.

Conseil ministériel Kiev, 5 et 6 déc. 2013 Décisions

No 1 Prorogation du mandat de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias

No 2 Nomination du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales

No 3 Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction

No 4 Renforcement des efforts de l'OSCE dans l'application du Plan d'action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, un accent particulier étant mis sur les femmes, les jeunes et les enfants roms et sintis

No 5 Amélioration de l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie dans la région de l'OSCE

No 6 Protection des réseaux énergétiques contre les catastrophes naturelles et anthropiques

No 7 Lutte contre la traite des êtres humains

No 8 Armes légères et de petit calibre et stocks de munitions conventionnelles

No 9 Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

Déclaration sur l'avancement du Processus Helsinki +40

Déclaration ministérielle sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour faire face aux menaces transnationales

Déclaration ministérielle relative aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5 + 2 »

Déclaration ministérielle [concernant les travaux du Groupe de Minsk visant à régler le conflit du Haut-Karabakh]

Déclaration ministérielle sur l'actualisation des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération

Le Document final de la Réunion du Conseil ministériel peut être consulté à l'adresse suivante : www.osce.org/mc/kyiv

Déploiement d'observateurs en Ukraine

Le Conseil permanent a décidé, au cours d'une séance spéciale tenue le 21 mars 2014 (Décision no 1117 du CP), de déployer une mission spéciale d'observation de l'OSCE composée d'observateurs internationaux en Ukraine. Son but est de contribuer à réduire les tensions et à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité. Constituée dans un premier temps de 100 observateurs civils, la mission pourra compter jusqu'à 500 observateurs au total. Dans tout le pays, les observateurs réuniront des informations et feront rapport sur la situation de sécurité et établiront et consigneront les faits en réponse à des incidents et des rapports d'incidents spécifiques, notamment ceux concernant des violations présumées des principes et engagements fondamentaux de l'OSCE. Ils observeront également la situation en matière de droits de l'Homme dans le pays, y compris en ce qui concerne les droits des minorités nationales. La facilitation du dialogue sur le terrain pour promouvoir une normalisation de la situation est une autre des tâches incombant à la mission d'observation. Déployée pour une période de six mois, son mandat pourra être renouvelé pour de nouvelles périodes de six mois par une décision du Conseil permanent si l'Ukraine en fait la demande.

Lisez la décision à l'adresse suivante : www.osce.org/monitoringmission

Le lecteur trouvera davantage d'informations relatives aux activités de l'OSCE en Ukraine sur le site : www.osce.org

Ne pas se préparer, c'est se préparer à l'échec

Les catastrophes sont-elles jamais naturelles ? Que peuvent faire les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales, dont l'OSCE, pour rendre les accidents industriels, les inondations et les glissements de terrain moins fréquents et dévastateurs ? Ce sont les questions auxquelles les participants à la **première Réunion préparatoire du 22e Forum économique et environnemental de l'OSCE** ont tenté de répondre à Vienne, les 27 et 28 janvier. La **deuxième Réunion préparatoire** aura lieu à Montreux (Suisse), les 20 et 21 mai.

L'être humain n'est pas à vendre

« Aujourd'hui, il nous faut non seulement de bonnes politiques de lutte contre la traite, mais aussi nous soucier de la qualité de nos sociétés, qui ne devraient cautionner ni l'exploitation ni l'esclavage », a déclaré Maria Grazia Giammarinaro, Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, à la conférence organisée par l'OSCE et le Conseil de l'Europe à Vienne les 17 et 18 février sur le thème « **Pas à vendre – Unir les forces contre la traite des êtres humains** ».



Un retour à l'essentiel en matière de maîtrise des armements

Si l'on nous posait la question de savoir quelle a été la contribution de l'OSCE à la sécurité européenne, une des bonnes réponses serait la suivante : la maîtrise des armements conventionnels. Mais le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe est en difficulté et le Document de Vienne a cruellement besoin d'être actualisé. Faut-il s'en inquiéter ?

De plus en plus de gens commencent à le penser. L'urgence qu'il y a à disposer d'un traité qui soit en état de fonctionner en matière de maîtrise des armements est soulignée par la crise actuelle en Ukraine au sujet de la Crimée.

Nous avons demandé à quatre experts de nous donner leur avis. À l'invitation du Ministère allemand des affaires étrangères et du Centre de recherche de l'OSCE (CORE) de l'Université de Hambourg, ils ont participé tous les quatre à un séminaire tenu à Berlin en juin dernier. La cinquième contribution, de l'Ambassadeur d'Allemagne auprès de l'OSCE, Rüdiger Lüdeking, recense les points qu'il convient de prendre en considération dans le cadre des discussions en cours à l'OSCE sur le processus Helsinki +40.

Des enjeux de taille

Paul Schulte

La maîtrise des armements conventionnels ne figure pas parmi les priorités politiques euro, atlantiques.

Le public l'a en grande partie oublié, car le risque qu'une guerre majeure éclate en Europe est quasiment nul. Mais le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), l'une des grandes réalisations de l'immédiat après-guerre froide, est devenu inopérant. L'OTAN et la Russie ne sont pas parvenues à s'accorder sur les moyens d'adapter le Traité à la nouvelle ère. Les désaccords sur des questions telles que le principe du consentement de la nation hôte aux déploiements militaires de la Russie à l'extérieur de son territoire et le maintien des limites sur les concentrations de forces à l'intérieur des « flancs » septentrionaux et méridionaux de la Fédération de Russie se sont avérés impossibles à surmonter. La Russie a suspendu sa participation au Traité en 2007 et (même si l'on estime qu'elle continue d'être informée par la Biélorussie) ne communique pas d'informations et n'autorise pas les inspections FCE. En 2011, l'OTAN a imposé des restrictions réciproques à l'égard de la Russie, mais continue d'appliquer le Traité avec la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine, le Kazakhstan, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La Russie échange des informations et effectue des inspections dans le cadre des processus du Document de Vienne et de l'Échange global d'informations militaires, et effectue et autorise des survols dans le cadre du Traité sur le régime « Ciel ouvert ». Mais ces accords novateurs ne sont pas actualisés. Ce sont là autant de symptômes d'une relation détériorée et empreinte de plus en plus de méfiance entre la Russie et l'OTAN, pour de nombreuses raisons.

À ses niveaux de forces moindres actuels, l'Europe n'est pas confrontée à des accroissements des capacités militaires, qui doivent être évités grâce aux limites territoriales prévues par le Traité FCE. Un « désarmement par défaut », inégal et peut-être déstabilisant, est même probable au contraire en raison des coupes budgétaires. Mais la prévisibilité, la confiance et la stabilité internationales ont commencé à en pâtir. Des manœuvres militaires, posant apparemment le postulat d'un conflit OTAN-Russie, reprennent. Il serait souhaitable de rétablir la transparence militaire conventionnelle globale, présentée à l'époque comme une condition stratégique « post-moderne », qui avait été instaurée dans les années 1990. La Russie également pourrait tirer profit de nouveaux accords de maîtrise des armements conventionnels qui permettraient de se prémunir contre de futures courses à l'armement, de réexaminer éventuellement les restrictions sur ses « flancs » et de limiter les forces de l'OTAN stationnées sur le territoire des nouveaux alliés baltiques, ex-membres du Pacte de Varsovie.

Les experts ont, par conséquent, proposé diverses options pour progresser, selon un ordre varié :

–Organiser des consultations préliminaires, dont certaines pourraient se tenir sous les auspices de l'OSCE, relatives à la portée

d'un accord sur la maîtrise des armements conventionnels, consultations qui comprendraient une évaluation des mécanismes existants et un recensement des lacunes au niveau de la transparence, des limitations et de la vérification. Dans le cadre de ce processus, il pourrait également s'avérer nécessaire de s'intéresser aux équilibres et aux doctrines militaires de l'avenir, en particulier aux interconnexions entre armes nucléaires et classiques et à l'impact des nouvelles technologies d'armements telles que les défenses antimissiles et les frappes stratégiques rapides.

–Organiser des débats, qui aboutiraient à des négociations, sur un accord de substitution ou sur une série d'accords pour le régime FCE, en envisageant éventuellement des limites applicables à des zones géographiques particulièrement sensibles dans le cadre d'une nouvelle architecture de sécurité. En raison de difficultés conceptuelles, les solutions pourraient devoir être axées en grande partie sur la transparence, plutôt que sur des équilibres numériques – bien que la Russie n'ait montré que peu d'intérêt pour la transparence prise isolément et indiqué qu'elle s'efforcerait d'obtenir de l'OTAN qu'elle limite ses forces.

–Entretemps, résoudre ou atténuer les conflits prolongés, en en faisant une priorité politique au cas par cas et par des restrictions locales en matière d'armements, ainsi qu'en instaurant une transparence et une vérification, neutres quant au statut, des principaux avoirs militaires dans les zones dites « grises » créées par ces conflits.

Mais le refus de s'engager en ce qui concerne la maîtrise des armements conventionnels est devenu, pour la Russie, une manière établie de souligner son mécontentement au sujet des relations avec l'OTAN. Comme pour d'autres questions de sécurité, telles que la négociation de mesures de confiance et celle de réductions des armes nucléaires tactiques, les chances d'accomplir des progrès à court terme s'avèrent par conséquent ténues. La tâche à laquelle l'OTAN s'est attaquée dans le cadre des discussions menées depuis longtemps en interne consiste donc à élaborer un ensemble de nouvelles idées collectivement acceptables pour la maîtrise des armements conventionnels, y compris en ce qui concerne les liens potentiels avec d'autres domaines d'intérêt stratégique, et de convenir ensuite du meilleur moyen et du meilleur moment pour lancer cet ensemble.

Le moment choisi pour ce réengagement et la forme qu'il prendra dépendront largement de la crise grave et qui persiste au sujet de la Russie et de l'Ukraine. Bien qu'une intervention à brève échéance soit clairement impraticable actuellement, les enjeux demeurent de taille.

Si l'on veut que l'objectif, invoqué à plusieurs reprises, d'une communauté euro-atlantique et eurasiennne devienne réalité, il faudra rétablir en temps voulu une transparence et une vérification militaires consensuelles, sous une forme ou une autre, pour qu'elles puissent apporter leur propre contribution à une stabilité renouvelée et à la suppression de la division géopolitique entre l'Est et l'Ouest.

M. Paul Schulte est professeur honoraire au Centre international d'études des conflits et de la sécurité de l'Université de Birmingham, professeur émérite invité au Centre pour la science et la sécurité du Kings College de Londres et associé principal auprès de la Dotation Carnegie pour la paix internationale

Un nouvel agenda

Evgeny Buzhinskiy

La maîtrise des armements conventionnels en Europe est-elle une nécessité pour la Russie ? À première vue, la réponse semble évidente : bien sûr que oui. Mais, aux yeux de la Russie, la situation n'est pas aussi simple.

L'intérêt de la Fédération de Russie pour la maîtrise des armements conventionnels en Europe est allé en diminuant ces dernières années, et cela sans conteste depuis qu'elle a suspendu l'application du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) en 2007.

En principe, il existe trois moyens de sortir de l'impasse actuelle.

Premièrement, un retour à un traité juridiquement contraignant. Franchement, je ne suis pas optimiste quant à cette option. Il y a quelques années, j'étais partisan d'un nouveau traité. Mais, aujourd'hui, j'ai de solides réserves s'agissant de la valeur d'un tel document pour la Russie.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi. Les trois objectifs du Traité FCE originel – établissement d'un équilibre sûr et stable des forces armées conventionnelles en Europe à des niveaux plus bas que par le passé ; élimination des disparités préjudiciables à la sécurité ; et élimination, de façon prioritaire, de la capacité de lancer une attaque par surprise ou d'entreprendre une action offensive de grande envergure – ont été atteints.

Les risques de voir se déclencher un conflit militaire de grande envergure en Europe, faisant intervenir un grand nombre de chars de bataille, de véhicules blindés de combat et de pièces d'artillerie, sont pratiquement inexistantes.

Qui plus est, l'expérience tirée des conflits militaires régionaux de ces vingt dernières années montre que le succès militaire repose sur le recours à l'aviation de combat (basée à terre et en mer), aux missiles de croisière et aux drones. Si l'on négociait un nouveau traité, il faudrait donc y inclure un certain nombre de nouveaux ELT. Mais, mon expérience personnelle des négociations me dit que l'élaboration de définitions appropriées de ces équipements peut prendre des années.

Les limitations et la vérification sont les deux pierres angulaires de tout traité sur la maîtrise des armements. Il n'est nullement nécessaire actuellement de limiter les armes classiques en Europe, en particulier pour la Russie

(je ne mentionnerai même pas ici les limitations supplémentaires éventuelles applicables à des parties du territoire russe, telles que les fameuses zones des « flancs »).

En ce qui concerne la vérification, la pratique actuelle des inspections sur place, qui se sont avérées être un instrument de contrôle collectif des forces armées de la Russie, n'est pas conforme aux intérêts de mon pays en matière de sécurité nationale.

En bref, pour des raisons conceptuelles, techniques et politiques, élaborer un nouveau traité pourrait s'avérer assez difficile. Quelles sont les solutions envisageables ?

C'est ici qu'intervient la deuxième option : une adaptation substantielle du Document de Vienne 2011. Lorsque nous discutons avec nos partenaires américains de questions liées à la maîtrise des armements, comme la défense antimissiles, l'armement de l'espace ou le programme de frappes stratégiques rapides, leur position est très claire : la guerre froide fait partie du passé ; nous sommes aujourd'hui des partenaires et pas des ennemis ; nul n'est besoin de documents juridiquement contraignants ; ce qui compte, c'est la transparence. Et le Document de Vienne est exactement l'instrument qu'il nous faut pour assurer cette transparence.

Il va sans dire que, sous sa forme actuelle, le Document de Vienne 2011 n'est pas viable et qu'il a besoin d'une adaptation substantielle. Quand je dis « substantielle », je ne pense pas seulement à un abaissement des seuils pour les exercices militaires et la concentration de forces, ainsi qu'à une éventuelle augmentation du nombre des inspecteurs et de la durée des inspections. Je pense surtout à l'adoption de mesures de confiance et de sécurité dans le cadre des activités navales. Certains spécialistes de la maîtrise des armements se souviendront peut être encore du fameux exercice du milieu des années 1990 appelé « harmonisation », qui visait à marier les régimes d'échange d'informations du Traité FCE et du Document de Vienne. Je pense que certains des éléments de cet exercice pourraient être remis sur la table en vue d'être réexaminés.

Et, bien entendu, il reste la troisième option : poursuivre la coopération militaire sur une base bilatérale et multilatérale en tant que moyen privilégié d'accroître la

transparence et la prévisibilité des activités militaires sur le continent européen.



Le général de corps d'armée (en retraite) Evgeny Buzhinskiy est Premier Vice-Président du Centre russe d'études politiques (Centre PIR) à Moscou.

Une transparence vérifiable

Hans-Joachim Schmidt

L'Allemagne a introduit la notion inédite de « transparence vérifiable » dans les pourparlers internes menés par les pays de l'OTAN depuis l'année dernière en vue d'élaborer une proposition relative à un nouveau cadre pour de futures négociations sur la maîtrise des armements conventionnels.

Le but de cette nouvelle approche est de donner aux forces conventionnelles une transparence telle que leurs capacités militaires puissent être déterminées et évaluées. Elle devrait permettre aux États d'offrir un meilleur aperçu de ce dont leurs forces militaires sont capables, mais aussi de ce dont elles ne sont pas capables, évitant ainsi les estimations erronées, les surestimations et les erreurs d'appréciation. Cette approche compléterait les mécanismes traditionnels de maîtrise des armements conventionnels et elle est pleinement compatible avec les contraintes et les limitations dans d'autres domaines, si celles-ci s'avéraient nécessaires.

Quelles sont les capacités militaires qui devraient être couvertes par cette nouvelle approche ? Bien entendu, cette décision appartiendrait en définitive aux États qui deviendraient parties à un futur accord. Cependant, on peut affirmer sans crainte de se tromper que les capacités militaires qui permettent le mouvement et le déploiement rapides de forces conventionnelles, ainsi que la prompt concentration d'une puissance de feu militaire conventionnelle, ont un énorme impact sur la stabilité et la sécurité militaires. Le transport aérien stratégique de forces aériennes et terrestres pourrait donc, par exemple, constituer une importante capacité à prendre en compte.

Quels seraient les éléments nécessaires pour évaluer cette capacité militaire ? Premièrement, il faudrait une définition du transport aérien stratégique. Deuxièmement, il conviendrait de déterminer la capacité de tous les avions de transport stratégique disponibles, y compris les systèmes civils et multinationaux auxquels les forces militaires ont recours en temps de paix. Troisièmement, il faudrait connaître le nombre, la structure et le lieu de déploiement en temps de paix des unités à déplacer, ainsi que les principales données techniques (longueur, largeur, poids) de leur matériel. Pour que les avions de combat puissent être transférés rapidement, il vous faut des avions ravitailleurs, qui devraient donc être pris en compte. Et enfin, il serait nécessaire de vérifier, d'observer et d'évaluer combien d'avions de transport stratégique et d'avions de combat les bases aériennes de départ et d'arrivée sont en mesure d'accueillir. Ce n'est là, bien sûr, qu'une brève description, mais elle donne une idée de ce que cette approche impliquerait.

L'évaluation des capacités militaires passe également par l'observation des activités de formation et des manœuvres. Dans le cas du transport aérien stratégique, il serait indispensable d'observer

le chargement et le déchargement des avions de transport et des avions ravitailleurs. Par souci de facilité, les activités de formation devraient être notifiées dans le cadre de l'échange d'informations. Les chiffres relatifs au personnel et au matériel des unités transportables des forces aériennes et terrestres, ainsi qu'aux avions de transport stratégique, y compris les avions ravitailleurs, pourraient être vérifiés sur place en recourant aux mécanismes traditionnels.

Une transparence vérifiable, combinant vérification de données et évaluation des capacités, y compris les aspects qualitatifs et l'observation des activités de formation et des manœuvres, serait plus complexe à concrétiser que la traditionnelle maîtrise des armements. Mais elle ne s'avérerait pas nécessairement plus coûteuse. Le renforcement des capacités militaires prenant du temps, il ne serait pas nécessaire de les évaluer chaque année.

Les discussions au sujet de cette nouvelle approche se poursuivent et leur issue est incertaine. Si cette approche est adoptée, elle permettra d'accroître la transparence des forces conventionnelles, en particulier sur le plan qualitatif. Elle pourrait contribuer à rétablir la confiance entre les États qui deviendraient parties à un nouvel accord en matière de maîtrise des armements, en particulier entre les États membres de l'OTAN et la Russie.

La crise actuelle en Ukraine au sujet de la Crimée montre à quel point une modernisation de la maîtrise des armements classiques est nécessaire, et cela pour deux raisons. Premièrement, si cette modernisation ne se fait pas, nous n'aurons pas les moyens d'assurer une pleine transparence des activités militaires dans la région, en particulier de celles des forces spéciales. Et deuxièmement, les événements qui entourent la crise révèlent à quel point les vieilles dispositions sont dépassées.

À titre d'exemple, du 26 février au 3 mars, la Fédération de Russie a procédé à des manœuvres non annoncées de grande ampleur pour tester la préparation au combat de ses troupes, manœuvres dont elle a donné notification conformément au Chapitre V du Document de Vienne 2011. Bien que plus de 150 000 hommes aient pris part à ces exercices, seuls 38 000 étaient concernés par l'obligation de notification en vertu dudit Document, comme le Vice Ministre de la défense, Anatoly Antonov, l'a rappelé aux attachés étrangers. Cet exemple concret illustre ce que des experts militaires font remarquer depuis longtemps : les seuils fixés dans le Document de Vienne, en vertu duquel une notification préalable n'est requise que pour les formations de combat placées sous un commandement opérationnel unique et qui dépassent les 9 000 hommes ou certains niveaux d'équipements (notamment en chars de combat ou en pièces d'artillerie), sont trop élevés. Si on les abaissait, un plus grand nombre de formations prenant part à des activités militaires de ce genre seraient concernées par ces seuils, ce qui donnerait lieu à une notification plus précise et, ainsi, à une transparence accrue.

La crise nous laisse le temps de poursuivre les discussions, étant donné que les États membres de l'OTAN ne présenteront très vraisemblablement pas de nouvelle proposition de cadre d'ici au printemps prochain, comme cela avait été prévu initialement. Ce temps devrait être utilisé de manière aussi constructive que possible.

Le point de vue de la Lettonie

Raimonds Rublovskis

La maîtrise des armements conventionnels demeure l'un des plus importants enjeux de sécurité du XXI^e siècle, et le cadre existant a besoin d'être amélioré d'urgence. Mais la méfiance entre États participants empêche l'OSCE d'aller de l'avant. Les différences entre eux, de par leur taille et leur localisation, leur contexte historique, leur doctrine juridique, politique et militaire, ainsi que leur évaluation des menaces, sont autant de facteurs contribuant à l'incongruité entre leurs approches de la maîtrise des armements et qui, sans aucun doute, influent aussi sur le point de vue de la Lettonie. La logique de la guerre froide semble encore bien vivante.

La Lettonie a recouvré son indépendance en 1991 et n'est donc pas partie au Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), qui a été conclu une année auparavant. L'éclatement de l'Union soviétique, l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN, et l'adhésion de la Lettonie à ces deux organisations, ont façonné l'environnement de sécurité de la région de la Baltique. La perception russe de la menace est étroitement liée à l'expansion de l'OTAN dans l'ancienne sphère d'influence soviétique. La méfiance réciproque fait qu'il est très difficile pour la Lettonie et la Fédération de Russie d'être du même avis en ce qui concerne la maîtrise des armements conventionnels, même si des progrès ont été accomplis dans le domaine du renforcement de la confiance, notamment sur l'échange d'informations.

La Lettonie est un pays relativement petit n'allouant que des ressources limitées à la défense de l'État. L'incidence de l'évolution de la situation de sécurité mondiale et régionale est proportionnellement grande. C'est la raison pour laquelle la Lettonie accorde de l'importance au renforcement de tout accord global de maîtrise des armements conventionnels prévoyant des arrangements régionaux pour les contrées touchées par des conflits prolongés. La réduction





Relancer le débat

L'OSCE et la maîtrise des armements en Europe

Rüdiger Lüdeking

continue des budgets de la défense des pays européens et, par conséquent, de leurs capacités militaires conventionnelles, le changement d'orientation stratégique des États Unis, qui concentrent leur attention sur la région du Pacifique, et les relations OTAN-Russie sont autant d'aspects dont la Lettonie doit tenir compte dans la définition de sa position au sujet de la maîtrise des armements conventionnels.

La défense antimissiles, la non-prolifération des armes de destruction massive et la réduction planétaire des capacités nucléaires sont des sujets étroitement liés à la maîtrise des armements conventionnels, ce qui rend une approche globale plus importante que jamais pour un régime modernisé et adapté au XXI^e siècle. Depuis la fin de la guerre froide, les capacités militaires conventionnelles sont de plus en plus souvent utilisées dans des opérations expéditionnaires hors zone. Les avancées technologiques dans la mise au point de puissantes armes conventionnelles non nucléaires permettent d'obtenir des résultats décisifs sans courir le risque d'une escalade du conflit au niveau nucléaire. Ces capacités conventionnelles émergentes devraient être prises en considération dans la négociation d'un nouvel accord.

Il importe que les petits États, tels que la Lettonie, soient assurés de bénéficier d'un statut égal dans toute négociation future sur la maîtrise des armements conventionnels. Il ne fait aucun doute que des acteurs plus puissants interviendront dans les discussions de tout leur poids. Mais une chose est sûre : la Lettonie, peut-être plus encore que d'autres pays, est déterminée à mettre en place un régime renforcé de maîtrise des armements caractérisé par la transparence, l'ouverture, l'inclusivité et un système d'échange d'informations, de vérification et de confiance plus exhaustif.

Raimonds Rublovskis, colonel (à la retraite) de l'armée lettone, est actuellement chargé de recherche à l'Institut letton des affaires internationales à Riga.

La maîtrise des armements conventionnels est la marque de fabrique de l'OSCE depuis le tout début, les premières mesures de confiance et de sécurité ayant été adoptées à Helsinki en 1975. Cette maîtrise des armements a été primordiale pour mettre fin à la guerre froide et surmonter la division de l'Europe. Dans les années 1990, le rôle qu'elle a joué dans la création de nouvelles relations de sécurité fondées sur la confiance et la coopération, ainsi que dans la mise en place des fondements de la stabilité et de la prévisibilité dans la sphère militaire, ont été mis en exergue. Mais, ces 14 dernières années, la maîtrise des armements conventionnels en Europe a fait du sur place, ou a même connu des revers notables. Le Traité FCE adapté n'est pas entré en vigueur. Nous n'avons pas non plus constaté de progrès importants, à part quelques ajustements techniques, dans le développement plus avant du Document de Vienne, ni été en mesure d'étoffer significativement notre panoplie d'outils de maîtrise des armements. L'attention politique portée à la maîtrise des armements conventionnels a diminué considérablement et certains remettent même sa pertinence en question.

La crise actuelle en Ukraine au sujet de la Crimée a révélé le potentiel des outils dont l'OSCE dispose pour dissiper des incertitudes efficacement et rapidement, clarifier la situation en ce qui concerne des activités militaires inhabituelles et contribuer à la désescalade et au renforcement de la confiance. Ce potentiel ne peut cependant être libéré que s'il existe une volonté de coopération, comme le prévoient les documents pertinents, en particulier le Document de Vienne.

La question fondamentale demeure la suivante : avons-nous, au sein de l'OSCE, une conception commune de l'environnement de sécurité contemporain et des défis qui nous attendent ? Existe-t-il une vision commune de la raison d'être de la maîtrise des armements ?

La maîtrise des armements ne devrait pas être une fin en soi. Nous ne devrions cependant pas non plus nous laisser aller à un excès d'optimisme du fait de la période de relative stabilité que nous avons connue en Europe ces deux dernières décennies.

Alors que nous nous préparons à célébrer le quarantième anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki, il est tout naturel de réexaminer la question. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre de documents clés de l'OSCE, tels que le Document de Helsinki de 1992 et le Cadre pour la maîtrise des armements de 1996, qui présentent le cadre conceptuel fondamental de la maîtrise des armements

conventionnels en Europe. À de nombreux égards, ces documents restent tout aussi pertinents et actuels aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à l'époque.

Dans nos concertations sur la marche à suivre après 2015, nous devrions prendre en considération les points suivants :

Les nouvelles incertitudes : depuis la fin de la guerre froide, la situation en matière de sécurité en Europe est devenue plus fragmentée, complexe et déréglementée. Pour y remédier, il faudrait, en principe, une réglementation accrue au travers de la maîtrise des armements.

Une police d'assurance : la guerre froide a mis fin au risque d'un conflit de grande envergure, mais elle n'a pas mis fin à l'histoire. La maîtrise des armements peut servir de police d'assurance contre la réapparition de menaces militaires ou contre de nouvelles menaces. En tant que telle, elle constitue un instrument de « prévention proactive des conflits ». Compte tenu de la hausse des tensions entre l'Est et l'Ouest ces quelques dernières années, la maîtrise des armements peut jouer un rôle clé de renforcement de la confiance.

Les conflits sous-régionaux : le risque de voir des conflits armés virulents se déclencher dans l'espace de l'OSCE persiste encore aujourd'hui au niveau sous-régional. Sous leur forme actuelle, les accords globaux de maîtrise des armements n'ont pas été adaptés spécifiquement pour y remédier. Ils ne devraient pas non plus être instrumentalisés pour résoudre des conflits gelés, sous peine d'être mis eux-mêmes en danger, comme l'expérience des deux dernières décennies l'a montré. Une maîtrise des armements « sur mesure » peut jouer un rôle important au niveau sous-régional. Le régime de Dayton, qui a apporté la stabilité et la sécurité dans la région des Balkans occidentaux, en témoigne. À court terme, cependant, il pourrait également s'avérer utile de recourir à des mesures de confiance et de sécurité moins ambitieuses pour stabiliser des situations de crise de manière neutre en laissant aux processus politiques le soin de régler les conflits.

Les nouvelles technologies : la technologie et les capacités militaires, ainsi que la conception des armes en général, ont considérablement évolué au cours de ces dix dernières années, mais les instruments de maîtrise des armements n'ont pas été adaptés en conséquence. Le changement étant, en règle générale, source d'inquiétudes et renfermant le risque de commettre des erreurs

d'interprétation et d'appréciation, il y a de très bonnes raisons d'accroître la transparence. À cette fin, un examen de la manière dont les mesures et accords existants doivent être adaptés, y compris en ce qui concerne les limitations et la vérification, et un réexamen de leur couverture (en termes d'activités militaires, de systèmes d'armes et de capacités de ces derniers) pourraient être entrepris. Une meilleure transparence augmenterait la prévisibilité, aidant ainsi également les États participants à mettre en place une base efficace par rapport à son coût pour leur planification de la défense sur le long terme.

Une communauté de sécurité : plus généralement, un « réseau d'obligations et d'engagements complémentaires et se renforçant mutuellement » efficace et modernisé, tel que prévu dans le Cadre pour la maîtrise des armements, servirait de fondement ou de pilier de soutien à la communauté de sécurité envisagée et en faveur de laquelle les chefs d'État ou de gouvernement ayant participé au Sommet de l'OSCE à Astana en 2010 ont renouvelé leur engagement. Un tel réseau donnerait également un sens concret à des notions aussi fondamentales que la « sécurité indivisible pour tous les États participants. »

Un leader mondial : les dispositions relatives à la maîtrise des armements qui ont été prises dans l'espace de l'OSCE constituent une réalisation sans équivalent. L'OSCE peut affirmer, à juste titre, servir de modèle à d'autres régions du monde dans lesquelles – malgré des risques non négligeables de conflit armé – les mesures de maîtrise des armements sont carrément absentes. Mais, elle ne peut maintenir cette affirmation que si elle prouve qu'elle continue d'être attachée à ses propres accords et soucieuse de les adapter à l'évolution des exigences en matière de sécurité.

Le processus Helsinki +40 nous offre l'occasion de dresser un bilan et de définir la voie à suivre pour l'avenir conformément au principe de base énoncé dans la Déclaration commémorative d'Astana de 2010, principe selon lequel « les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. »

J'espère que, tandis que nous réexaminons les principes et les objectifs de la maîtrise des armements et le rôle de l'OSCE, nous pourrions nous mettre d'accord sur un programme pour la poursuite de nos travaux et – éventuellement – sur un document stratégique devant être adopté à l'occasion du quarantième anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki en 2015.

L'Ambassadeur Rüdiger Lüdeking est le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OSCE et il coordonne le groupe de travail Helsinki +40 sur la maîtrise des armements. Les vues exprimées dans cet article ne sont pas nécessairement celles du Gouvernement allemand.



VELKOMMEN TIL
KIRKENES

Photo: Bernt Nilsen

Coopération transfrontalière sur les rives de la mer de Barents

Ursula Froese

Située aux confins septentrionaux du continent européen, la région de Barents fait figure de pionnière en matière de coopération transfrontalière. Ses habitants, vivant à proximité de la frontière entre la Norvège et la Russie, bénéficient d'un régime d'exemption de visa qui a servi de

modèle pour l'espace Schengen. Le Secrétariat norvégien de Barents, sis à Kirkenes, œuvre à l'instauration d'une culture régionale auto-affirmatrice qui soit en mesure de défendre ses intérêts à l'heure de la mondialisation

Kirkenes. En norvégien, cela signifie « Cap de l'église ». Située à la pointe nord de la péninsule scandinave, sur la côte de la mer de Barents, cette ville de mineurs et de pêcheurs est pour le moins isolée. Certains en ont parfois entendu parler, car c'est la destination d'une croisière qualifiée de voyage au bout du monde, qui, l'espace d'une semaine, emmène les passagers à travers les méandres des fjords norvégiens. Ils passent la journée en ville, avant de reprendre l'avion pour rentrer dans leurs foyers, loin dans le sud. Aujourd'hui, il en existe une variante moderne : l'hiver, vous pouvez prendre un vol direct entre Paris ou Londres et l'aéroport de Kirkenes, et vous faire conduire en traîneau à chiens à l'Hôtel de glace, où vous passerez la nuit sur un lit de glace richement décoré. L'été, le soleil ne se couche jamais. L'hôtel disparaît pour être reconstruit chaque année.

Si l'on dit de Kirkenes que c'est vraiment le bout du monde, cela tient moins à sa situation géographique septentrionale qu'à sa proximité avec la frontière entre la Norvège et la Russie. Aujourd'hui, c'est une frontière Schengen, longue de 196 kilomètres, qui passe au milieu de la rivière Pasvik pour rejoindre la mer, à quelques kilomètres à l'est de la ville.

Pendant des siècles, les intérêts de l'Est et de l'Ouest se sont affrontés le long de cette ligne frontière. Elle a été tracée à l'époque post-napoléonienne, époque au cours de laquelle le Roi Charles Jean de Suède – alias Charles Baptiste Bernadotte, ancien maréchal dans l'armée de Napoléon – et le Tsar de Russie Alexandre 1er s'évertuaient à étendre leurs empires. Kirkenes doit son existence à cet exercice : l'église, qui y

a été érigée en 1856, et d'autres, construites des deux côtés de la frontière, ont servi à délimiter leurs territoires respectifs.

Les armées de l'Union soviétique et de l'Allemagne nazie s'y sont affrontées durant la Seconde Guerre mondiale. Kirkenes, une des villes les plus bombardées durant la guerre, a été libérée par l'Armée rouge soviétique le 25 octobre 1944, soit six mois plus tôt que le reste de l'Europe. L'armée allemande, qui battait en retraite, mit le feu à la ville, ne laissant debout que le siège de la mine de fer et quelques autres bâtiments.

Durant la guerre froide, Kirkenes était l'un des deux seuls endroits où les territoires de l'Union soviétique et de l'OTAN se touchaient (le deuxième était la frontière entre l'Union soviétique et la Turquie). La puissante flotte du Nord était stationnée au large de la péninsule de Kola, dans l'oblast de Mourmansk, à quelques kilomètres à peine de la frontière avec la Norvège, et toute la zone était très militarisée.

La méfiance était si forte qu'un mur avait été érigé autour de la ville de Zapoliarnyy, côté russe, pour « protéger » les résidents des informations en provenance de l'Ouest. Les barres d'immeubles à appartements, toutes de béton gris, qui s'y dressaient, comme dans la localité de Nickel voisine (siège du géant de l'industrie minière Norilsk Nickel), formaient un contraste saisissant avec les maisons unifamiliales en bois peint, qui étaient en construction au même moment à Kirkenes. Mais toute une génération a grandi sans voir la différence de ses propres yeux.

Il est donc d'autant plus surprenant que ces mêmes résidents soient devenus, aujourd'hui, les bénéficiaires d'un régime d'exemption de visa inédit, qui a créé un précédent pour l'Europe.

En vertu d'un accord conclu en 2012, le premier du genre entre la Fédération de Russie et un pays de l'espace Schengen, les citoyens vivant dans un rayon de 30 kilomètres de part et d'autre de la frontière peuvent obtenir un laissez-passer qui leur permet de se déplacer librement à l'intérieur de cette zone (une zone similaire existe désormais à proximité de Kaliningrad).

Un autre accord, ayant donné lieu à l'introduction du visa « Pomor », permet aux citoyens russes des oblasts de Mourmansk et d'Arkhangelsk, ainsi que du district autonome de Nenets, d'obtenir des visas à entrées multiples pour la Norvège, initialement pour une durée d'un an, puis deux ans, et enfin, cinq ans. Ces visas leur donnent accès à la Norvège et à l'ensemble de l'espace Schengen, sans invitation préalable d'un partenaire norvégien. Ces innovations, associées à la construction d'une nouvelle route moderne allant jusqu'à Mourmansk, ont fait exploser le trafic transfrontalier. En 1990, quelque 8 000 personnes ont emprunté le point de passage de la frontière de Storskog/Borisoglebsk, à l'est de Kirkenes. En 2013, on a compté le nombre record de 320 042 personnes.

Comment expliquer cette évolution ?

Développer une région

Une partie importante de la réponse à cette question est à chercher dans un programme ambitieux d'intégration régionale appelé la « Coopération de Barents », dont le vingtième anniversaire a été célébré l'année dernière. La Norvège, la Russie, la Finlande et la Suède coopèrent en faveur du développement pacifique et des échanges transfrontières dans une vaste région couvrant le nord de leurs pays respectifs et comptant 5,23 millions d'habitants.

C'est à la fin de la guerre froide, alors que l'Union soviétique s'ouvrait vers l'Ouest dans un souci de modernisation, qu'une impulsion a été donnée à ce processus. Le discours prononcé par Mikhaïl Gorbatchev à Mourmansk le 1er octobre 1987, dans lequel il avait appelé à renforcer la coopération régionale dans le Grand Nord, a servi de « déclencheur ».

Six ans plus tard, le Ministre norvégien des affaires étrangères, Thorvald Stoltenberg, invitait le Ministre russe des affaires étrangères, Andrey Kozyrev, originaire de Mourmansk, et leurs homologues finlandais et suédois à Kirkenes pour institutionnaliser leur coopération. Le 11 janvier 1993, ils signèrent la Déclaration de Kirkenes, créant officiellement la région euro-arctique de Barents.

La Coopération de Barents agit à l'échelle nationale et régionale. Ministres et fonctionnaires gouvernementaux se réunissent tous les deux ans. Les gouverneurs des 13 entités administratives de la région se réunissent plus fréquemment, à savoir trois fois par an. Les membres des

groupes de travail s'occupant de domaines thématiques particuliers, comme l'économie, les douanes, l'environnement, le transport, les services de secours, la santé, l'éducation, l'énergie, la culture, le tourisme, la jeunesse et les populations autochtones se réunissent à intervalles encore plus réguliers. L'accent mis sur les contacts régionaux est sans équivalent dans les relations entre l'Europe occidentale et la Russie.

La région d'abord, la frontière ensuite

La même année que la Coopération de Barents, le Secrétariat norvégien de Barents a été mis en place à Kirkenes pour appuyer en particulier sa composante norvégo-russe. Il relève des trois comtés norvégiens les plus septentrionaux et bénéficie d'un soutien financier du Ministère des affaires étrangères. À la coopération aux niveaux national et régional, il a ajouté un troisième niveau, en l'occurrence celui de l'interaction entre les peuples.

Le Secrétariat est dirigé par Rune Rafaelsen. Né à Kirkenes, il a grandi dans l'ombre de cette frontière datant de la guerre froide. La démarche qu'il adopte dans son travail consiste cependant à se concentrer non pas sur la division, mais sur une longue tradition de coopération.

« Prenez, par exemple, la façon dont la frontière a été tracée », dit-il. « Vous serez peut être surpris de constater qu'elle rencontre la mer, non pas à l'endroit où la rivière Pasvik s'écoule dans le fjord, mais un peu



Rune Rafaelsen est Secrétaire général du Secrétariat norvégien de Barents.

plus loin à l'est. La raison en est que les pêcheurs norvégiens installés du côté ouest non boisé s'approvisionnaient traditionnellement en bois de chauffage sur la rive opposée. La frontière a été déplacée pour leur permettre de continuer de le faire. En échange, une enclave a été créée à l'ouest de la rivière Pasvik pour qu'une église russe orthodoxe puisse être incluse en territoire russe. »

« Même pendant la guerre froide, lorsque les tensions étaient à leur paroxysme, l'intérêt régional commun a prévalu. En 1956, notre Premier Ministre, Einar Gerhardsen, est allé voir le Premier Ministre russe, Nikita Khrouchtchev, à Moscou et ils sont convenus de développer ensemble l'hydroélectricité sur la Pasvik. Au fil des décennies qui ont suivi, sept centrales ont été construites, dont quatre sur la rivière », explique-t-il.

« La pêche est un autre domaine dans lequel Norvégiens et Russes coopèrent de longue date. Un système de quotas a été scientifiquement mis au point et la mer est en excellent état. Il s'agit là d'un bon précédent pour l'exploitation en commun des hydrocarbures dans les années à venir », ajoute-t-il.

Rapprocher les peuples

Selon M. Rafaelsen, « il y a 200 ans, la vie ici était facile. Les habitants – essentiellement des Samis de Finlande – pouvaient traverser la frontière sans entrave : ils pouvaient pêcher ; ils pouvaient chasser ; ils pouvaient suivre les troupeaux de rennes. C'était très civilisé, plus civilisé qu'aujourd'hui ».

Le Secrétariat norvégien de Barents vise à recréer, c'est une des façons de décrire ses activités, ce type de vie civilisée : une culture régionale qui concilie réglementation transfrontière efficace et possibilité de gagner sa vie librement.

M. Rafaelsen et les membres de son équipe œuvrent à de nombreux niveaux différents pour promouvoir les intérêts communs des habitants de la région de Barents. Depuis l'inauguration du Secrétariat, ils ont mis en œuvre 5 000 projets pour un montant de NOK 100 millions (environ 12 millions d'euros).

Ils fournissent aux entreprises des services allant du financement de start-up transfrontières à la création de possibilités pour les grands investisseurs dans le domaine du pétrole et du gaz de nouer des contacts, par exemple, à la Conférence de Kirkenes tenue le mois dernier.

Ils s'emploient également à promouvoir la culture en finançant de petits projets artistiques au sein des collectivités et un vaste programme de subventions culturelles appelé BarentsCult.

Le Secrétariat fournit, par ailleurs, un soutien administratif au Groupe de

travail des populations autochtones créé dans le cadre de la Coopération de Barents et conseille les Samis, Nentsy, Veps et autres peuples (on en dénombre 41 en Russie) pour l'exercice de leurs droits politiques, linguistiques et culturels.

Les activités en faveur de la jeunesse sont une priorité. Le Conseil de la jeunesse de Barents contribue à créer une nouvelle génération dans la région.

Le sport fait partie des moyens les plus efficaces de rapprocher jeunes et plus âgés. En 2013, le Secrétariat a affecté plus de NOK 2,3 millions (275 000 euros) à des activités sportives auxquelles plus de 3 000 personnes ont participé. La natation occupe une place très importante : des nageurs des quatre pays de la région de Barents se rencontrent chaque année lors de compétitions. Le catch – masculin et féminin – est également populaire.

La Ligue de hockey sur glace de la région de Barents existe depuis 2008. Elle est composée d'équipes « juniors » et « seniors » norvégiennes, russes et finlandaises, et des patineurs artistiques prennent également part à chaque rencontre. Les matchs se jouent en plein air, parfois par -30° C. « En fait, le hockey est un exemple d'influence russe en Norvège », explique M. Rafaelsen. « Ici, à Kirkenes, on jouait au bandy, qui se pratique également sur la glace, mais en se servant de crosses incurvées et d'une balle, un sport encore plus rapide que le hockey. »

Le Secrétariat norvégien de Barents dispose de bureaux du côté russe, à Mourmansk, à deux heures de route à peine de la frontière, à Arkhangelsk,

distante de 21 heures de plus en voiture, et, plus loin encore, à Nariän-Mar, dans l'oblast de Nenets.

Le bureau d'Arkhangelsk a récemment collaboré avec un collectionneur norvégien d'art pour organiser une exposition de cartes européennes du 15e au 17e siècle, illustration des racines historiques et culturelles communes du Nord de la Russie et du Nord de la Norvège.

L'une des initiatives les plus récentes du Secrétariat, Patchwork Barents, est un projet de cartographie pour le 21e siècle. Dans le cadre de ce projet, des données publiques de toute la région sont rassemblées pour être présentées sur un portail internet comportant une carte interactive. Les visiteurs du portail peuvent y visualiser des données sur des sujets aussi variés que les niveaux de revenus ou les chiffres d'exportation en passant par la concentration de glace en mer et les incorporer dans leurs propres récits, qu'ils peuvent poster sur le site. Il en résulte un entrecroisement de narrations, dans lesquelles la frontière est l'un des facteurs, même si ce n'est pas nécessairement le facteur déterminant. Comme le BarentsObserver, site de nouvelles du Secrétariat, le portail crée un sentiment nouveau d'appartenance parmi les habitants de la région.

Des marchandises exportables

La mer de Barents est certes lointaine, mais les abondantes réserves en combustibles fossiles qu'elle contiendrait n'ont pas échappé à l'attention de l'industrie pétrolière mondiale. Le 15 septembre 2010, la



« La coopération dans la région de Barents est le plus important projet de la Norvège en faveur de la paix. »

Norvège et la Russie ont conclu avec succès une quarantaine d'années de négociations ardues relatives à la délimitation de leur frontière maritime, ouvrant ainsi la voie à l'exploration et au forage. L'époque où le port de Kirkenes accueillait essentiellement des navires transportant du minerai de fer ou des crabes royaux est depuis longtemps révolue. Ces jours-ci, ce sont des navires de recherches géologiques, venus de contrées aussi lointaines que la Chine, qui occupent les journées du capitaine du port.

Exposer les besoins de la région à des investisseurs potentiels est une partie importante du travail de M. Rafaelsen. « Je suis contre le pétrole et le gaz si je ne peux obtenir que des mesures de prévention de la pollution par les hydrocarbures. Par contre, si j'obtiens des meilleures routes, des meilleures écoles et des universités, je suis tout à fait favorable au développement », dit-il.

Les minéraux, les produits de la pêche et les hydrocarbures ne sont pas les seules marchandises que la région de Barents exporte. L'expérience acquise ces deux dernières décennies par le Secrétariat norvégien de Barents dans le domaine de la coopération régionale est, elle-même, une ressource précieuse qu'il a commencé à partager avec des tiers. Depuis l'année dernière, dans le cadre d'un programme de projets transfrontières financés grâce à une subvention de

l'EEE/de la Norvège, le Secrétariat de Barents prête son concours à la Slovaquie et à l'Ukraine pour la création d'une région Trans-Carpates. Une conférence inaugurale a eu lieu à Košice, en Slovaquie orientale, en préalable à un séminaire de jumelage tenu dans la ville voisine de Michalovce. M. Rafaelsen a rencontré récemment des représentants régionaux, alors même que la situation s'aggravait en Ukraine, pour les faire bénéficier de son expérience du rôle stabilisateur et de promotion de la paix joué par la coopération entre la Norvège et la Russie.

Toujours dans le cadre d'une subvention accordée par la Norvège, le Secrétariat norvégien de Barents aide la Bulgarie à élaborer un projet de mise en commun des données, similaire à Patchwork Barents, avec la Turquie, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Les problèmes auxquels ces pays font face sont peut-être très différents de ceux rencontrés sur les rives de la mer de Barents. Mais le secret d'une coopération transfrontière fructueuse reste le même : la clé du succès réside dans la participation des citoyens, non pas seulement d'un côté de la frontière, mais de part et d'autre de celle-ci. »



Un regard vers l'avenir

L'ouverture de la frontière Schengen entre la Norvège et la Russie a remarquablement bien fonctionné. Les autorités de police norvégiennes ne signalent aucune hausse du commerce illégal ou du nombre d'autres délits. Les visiteurs venus de Russie affluent dans les centres commerciaux de Kirkenes ; ils représentent environ 16 pour cent du chiffre d'affaires des commerces de la ville et des environs. Les Norvégiens traversent régulièrement la frontière pour s'approvisionner en carburant – au tiers du prix qu'ils payeraient chez eux. La station service Rosneft de Nikel voit passer une trentaine de clients transfrontaliers par jour.

Il reste cependant encore beaucoup à faire pour que l'intégration transfrontière soit réelle. Les citoyens russes vivant le plus près de la frontière sont souvent les moins susceptibles de la traverser. Nombre d'entre eux trouvent que le voyage de deux heures pour se rendre au consulat norvégien de Mourmansk afin d'y demander une exemption de visa est trop coûteux et laborieux. Le consulat a commencé, à titre d'essai, à ouvrir le samedi afin que les gens puissent y présenter leurs documents personnels sans devoir prendre un jour de congé.

Les possibilités qu'offre le tourisme pour apporter une nouvelle prospérité à la région frontalière n'ont pas encore été exploitées. Les passagers des navires de croisière qui visitent Kirkenes pourraient se rendre en Russie et y dépenser leur argent si les contrôles aux frontières étaient simplifiés et si une infrastructure appropriée était mise en place. Une initiative public-privé norvégienne étudie actuellement les moyens de simplifier le contrôle des passeports grâce à l'échange d'informations et à l'innovation technologique.

Le régime d'exemption de visa ne permet pas d'occuper un emploi de l'autre côté de la frontière. M. Rafaelsen pense que cela devrait changer. « La Norvège prévoit d'attribuer quatre nouvelles autorisations de forage au cours du printemps. Et Stolt Nilsen étudie la possibilité de construire un nouveau terminal de grande taille du côté norvégien si les contrats avec les entreprises russes sont adoptés. Il y aura une forte demande de main-d'œuvre. Pourquoi ne pas ouvrir le marché, pour le bien de la région et la prospérité de ses habitants ? », demande-t-il.

« C'est l'avenir auquel nous travaillons. La coopération dans la région de Barents est le plus important projet de la Norvège en faveur de la paix », dit-il.

La lutte contre la traite des êtres humains : une responsabilité personnelle !



Vera Gratcheva retrace une décennie et demie d'engagement passionné pour l'action menée par l'OSCE en vue de lutter contre la traite des êtres humains.

En votre qualité d'ancien membre de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE, vous avez participé aux toutes premières mesures prises par l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains. Comment tout a-t-il commencé ?

En l'an 2000, l'OSCE a adopté sa première décision du CM [Conseil ministériel] sur la lutte contre la traite des êtres humains. C'était juste quelques jours après l'adoption par les Nations Unies de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles de Palerme, qui ont établi une définition universellement reconnue de la traite des êtres humains. L'engagement de l'OSCE venait donc vraiment à point nommé. Depuis lors, l'Organisation est connue pour sa capacité à adopter une approche novatrice et à ouvrir de nouveaux chapitres dans la lutte contre la traite des êtres humains. Par exemple, l'OSCE fut la première organisation internationale à adopter un code de conduite pour son personnel avec une importante composante axée sur la lutte contre la traite.

S'agissant des premières mesures prises par l'OSCE, il importe de mentionner le travail de pionnier mené par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme pour promouvoir une approche axée sur la victime et qui a ouvert la voie à de nombreuses décisions ultérieures. Par exemple, dans la Déclaration ministérielle de Porto de 2002, le Conseil permanent fut chargé d'élaborer un nouveau projet de plan d'action de l'OSCE sur la lutte contre la traite des êtres humains ; le langage émotionnel clair et fort de cette déclaration est toujours d'actualité.

J'eus alors l'honneur de présider, avec l'Ambassadrice de Belgique, Danielle del Marmol, le Groupe de travail informel sur la parité des sexes et la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'est avéré être un arrangement

extrêmement efficace pour la rédaction du Plan d'action. Nous nous réunissions aussi souvent que possible ; chaque réunion était une sorte de mini conférence avec des conférenciers invités ; ces réunions étaient riches en substance et axées sur les résultats. Nous formions une équipe formidable. Jamais je n'oublierai l'enthousiasme et le soutien que nous ont témoigné Sabine Noelke (Canada), Janice Helwig (États Unis), Nilvana Darama (Turquie), Christophe Kamp (Pays-Bas), Cornel Ferută (Roumanie) et nombre d'autres conseillers et spécialistes des questions de droits de l'Homme. Helga Konrad, qui présidait à l'époque l'équipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite et allait devenir, un an plus tard, la première Représentante spéciale de l'OSCE, a également apporté sa contribution. Et la merveilleuse Danielle del Marmol négociait inlassablement le projet avec chaque ambassadeur. Le Plan d'action de l'OSCE fut adopté en juillet 2003. Une décennie plus tard, nous pouvons toujours en être fiers.

Le poste de Représentant spécial et Coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains est unique, car il combine à la fois un rôle politique de haut niveau avec des fonctions exécutives. Quel rôle avez-vous joué dans sa création ?

Dans ses dispositions finales, le Plan d'action chargeait la Présidence de mener des discussions sur le renforcement des structures existantes et d'examiner la nécessité d'établir un nouveau mécanisme. Les délégations avaient deux points de vue contradictoires : les unes privilégiaient une unité purement technique au sein du Secrétariat, tandis que d'autres préconisaient la création d'un poste

politique de grande envergure. Chacune de ces deux approches se justifiait, mais elles semblaient inconciliables. Et le projet de décision du Conseil ministériel de Maastricht qui devait entériner l'adoption du Plan d'action n'était pas encore finalisé. Les délégations étaient déjà toutes à Maastricht, et le Conseil ministériel allait commencer le lendemain matin.

À minuit, dans ma chambre d'hôtel, je me mis à tracer des cases et des flèches sur un bout de papier : une case représentait le Conseil permanent, avec son pouvoir de décision, une autre le Président en exercice, qui était libre de nommer un futur Représentant spécial et Coordinateur, et une troisième case, le Secrétariat, en tant que structure exécutive. Les flèches commençaient à se déplacer dans tous les sens, reliant les cases – toutes les pièces du puzzle étaient assemblées !

Le lendemain matin, je me rendis chez l'Ambassadeur Alexander Alekseyev [Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE de 2001 à 2004] en lui disant juste : « J'ai une solution. » Sans même me poser de question, il me répondit : « Vendez-la à Andrey Rudenko [à l'époque Conseiller principal de la Mission permanente de la Fédération de Russie, chargé de préparer les décisions du CM]. » C'est ce que je fis. Ensemble, nous sommes allés voir Christophe Kamp, à la Présidence néerlandaise, puis, avec lui, la Conseillère de la délégation des États-Unis, Janice Helwig. Nous étions sur la même longueur d'onde ! Le mécanisme de lutte contre la traite prenait lentement forme. C'était, bien sûr, un compromis, mais un compromis acceptable, le seul possible pour l'heure. Il devait se composer d'un Représentant spécial, nommé par le Président en exercice, et d'une unité au sein du Secrétariat, qui était à l'entière disposition de la Représentante spéciale. Le projet fut présenté à l'Ambassadrice de Norvège, Mette Kongshem, qui coprésidait alors le Groupe de travail informel, approuvé et transmis au Comité préparatoire ; enfin, selon la procédure habituelle, le projet a abouti à la décision du Conseil ministériel de Maastricht. Deux ans plus tard, en 2006, le mécanisme céda la place au Bureau du Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains et fait depuis lors partie intégrante du Secrétariat.

Il y a onze ans, vous avez dit, lors d'une interview accordée à la Newsletter de l'OSCE que la traite des êtres humains « est plus tragique, plus complexe, présente plus de risques et a, sur la sécurité européenne, un impact plus profond que je ne le croyais ». En quoi cela a-t-il changé depuis que vous avez rejoint le Secrétariat en qualité de Conseillère principale de la Représentante spéciale en 2004 ?

À cette époque, la traite des êtres humains était principalement connue comme traite à des fins

d'exploitation sexuelle. Depuis, elle est devenue une menace transnationale grave, avec de nouvelles formes d'exploitation, de nouvelles méthodes de recrutement, infiltrant de nouveaux secteurs de l'économie. Aujourd'hui, c'est la traite à des fins d'exploitation de la main-d'œuvre qui prévaut. Selon l'Organisation internationale du Travail, 20,9 millions de personnes auraient été victimes du travail forcé dans le monde en 2012. La traite des enfants ne cesse de progresser. D'autres formes, sous-estimées en 2003, sont apparues : la traite à des fins de mendicité forcée, de criminalité forcée, de prélèvement d'organes – et de servitude domestique. Nous pouvons être fiers que l'OSCE ait été la première organisation à s'attaquer vigoureusement à cette forme la plus cachée de l'esclavage, hélas présente aussi dans des ménages de diplomates.

Le plus consternant est de constater que cette évolution se développe indépendamment du nombre et de la qualité des instruments internationaux et mécanismes nationaux de lutte contre la traite. Pourquoi ? Parce que la traite des êtres humains n'est pas un phénomène isolé. Elle est étroitement liée à la corruption et à d'autres formes de criminalité organisée, telles que la falsification de documents, le trafic illicite de migrants, le trafic de drogue, les enlèvements, le blanchiment d'argent, et même le terrorisme.

La notion de groupes dits vulnérables change aussi – personne n'est à l'abri, il n'y a pas de limite d'âge, pas de corrélation claire avec le niveau d'éducation, la situation financière ou la profession. Les trafiquants exploitent tout malheur, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle, d'un conflit, de l'insatisfaction par rapport à la qualité de vie ou de circonstances personnelles, de handicap physique ou mental, ou d'exclusion sociale. Une sorte d'« égalité » de genre s'est développée – 45 pour cent des victimes de la traite sont des hommes et des garçons. La répartition habituelle et schématique en pays d'origine, de transit et de destination est floue, les pays « combinant » aujourd'hui ces trois caractéristiques et la traite interne.

Quels résultats l'action de l'OSCE a-t-elle permis d'atteindre ?

Nous pouvons dire assurément que la prise de conscience de la traite est plus grande. Au tournant du siècle, les personnes plutôt instruites tendaient encore à blâmer les victimes d'exploitation sexuelle de leur propre victimisation. Pratiquement personne ne prenait au sérieux le lien entre la migration de main-d'œuvre et la vulnérabilité des travailleurs migrants. Cette situation a changé.

Au cours de la dernière décennie, la plupart des États participants ont adopté des lois spéciales contre la traite qui garantissent aux victimes la protection de l'État et criminalisent toutes les formes de traite. La majorité des États ont établi des mécanismes nationaux de coordination ; quelques-uns ont créé des mécanismes nationaux de suivi et d'établissement de rapports. Certains disposent déjà de fonds publics destinés à l'indemnisation des victimes de la traite pour le préjudice subi. Les médias accordent beaucoup plus d'attention à ce problème. Le secteur privé fait preuve de responsabilité sociale dans la prévention de l'exploitation par le travail et de la traite des êtres humains à tous les stades. Des plans d'action nationaux sont devenus une forme largement acceptée de réponse stratégique, contribuant à l'unification des efforts des structures exécutives au niveau national et à l'engagement avec la société civile. Les États participants n'ont pas tous, selon moi, adopté cette approche constructive et responsable, mais bon nombre d'entre eux, la grande majorité l'ont fait, et j'espère sincèrement que ces fondamentaux de la lutte contre la traite s'étendront dans toute la région de l'OSCE. Ils constituent la pierre angulaire de cette lutte.

L'adoption de « l'Additif au Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains : une décennie plus tard » par le Conseil ministériel à Kiev a constitué une avancée majeure de l'année 2013. Une fois de plus, le format d'un groupe de travail spécial, établi par la Présidence ukrainienne pour la rédaction du document, s'est avéré très utile. Je tiens à remercier chaleureusement Nataliia Galibarenko et Maryana Betsa, qui ont animé les réunions du groupe et permis de mener à bien ce travail auquel nous avons tous contribué.

Quelles lacunes l'Additif comble-t-il ?

Il était logique que le Plan d'action ait des lacunes ; elles sont devenues évidentes avec l'apparition de nouvelles formes d'exploitation et l'absence de mesures de soutien spéciales pour les victimes. Par exemple, il n'existe pratiquement aucun endroit permettant d'héberger les hommes et les victimes d'exploitation par le travail. Le Plan d'action ne contient pas de recommandations sur la manière d'apporter assistance aux victimes de la traite à des fins de prélèvement d'organes, de mendicité ou de criminalité forcée. Dans la liste des bénéficiaires d'une formation spécialisée, des groupes importants font défaut – le personnel de cabine, par exemple.

J'aimerais mentionner une autre lacune, en l'occurrence le manque d'attention portée aux partenariats. L'Additif leur consacre un chapitre spécial, dans lequel est souligné le rôle de l'Alliance pour la lutte contre la traite des personnes, établie par l'OSCE en juillet 2004, un partenariat sans équivalent entre grandes organisations et ONG

internationales. L'Alliance est devenue une marque de l'OSCE, une plateforme qui attire de nouveaux partenaires chaque année.

Je tiens aussi à souligner que l'Additif n'est pas une révision du Plan d'action. Ce document stratégique reste valable. Une révision aurait été trop risquée, car elle aurait pu affaiblir la portée du Plan. L'Additif est une mise à jour, il présente de manière exhaustive les engagements politiques les plus importants pris par les États participants de 2004 à 2011 et les traduit en recommandations concrètes et détaillées aux fins de leur mise en œuvre.

Quel est votre meilleur souvenir du temps passé au Secrétariat ?

Rétrospectivement, chaque instant était précieux. Dans notre vie de tous les jours, nous passons trop souvent à côté des cadeaux que la vie nous offre, de la beauté qui se dégage des êtres qui nous entourent. Même le bref trajet qui sépare la Hofburg du Secrétariat – beaucoup de gens parcourent des milliers de kilomètres pour voir cet endroit superbe, prendre des photos, respirer l'air de Vienne et écouter les musiciens de rue !

Certains moments sont, bien sûr, inoubliables. Lorsqu'une idée m'obsédait et me semblait irréalisable, et qu'elle devenait brusquement réalité. Je pense, par exemple, à la table ronde sur l'action contre la traite que nous, l'OSCE, avons réussi à organiser à Saint-Pétersbourg avec le Conseil de l'Europe et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des États indépendants. Cette table ronde a marqué un nouveau niveau de coopération entre ces organisations. Ou bien lorsqu'une de nos stagiaires, capable de mener à bien n'importe quelle tâche qui lui était confiée, obtenait un excellent job à l'issue de son stage chez nous. Ou encore nos réunions de personnel et de « brainstorming », sous la direction de Maria Grazia Giammarinaro. La liste de ces moments est infinie. Chaque membre de notre formidable équipe est cher à mon cœur : ils sont tous des professionnels de haut niveau, des êtres merveilleux, d'une grande gentillesse, sympathiques, toujours prêts à proposer leur aide, à se réjouir du succès des autres et à y contribuer, bien au-delà de leurs responsabilités directes.

J'ai eu la chance de travailler avec trois Représentantes spéciales de l'OSCE : Helga Konrad, la « marraine » de l'Alliance pour la lutte contre la traite des personnes ; Eva Biaudet, qui, après avoir quitté Vienne, a occupé le poste de Rapporteur national en Finlande ; et Maria Grazia Giammarinaro, qui défend la justice sociale, le principe de non répression des victimes de la traite pour

infractions commises sous la contrainte, et l'assistance inconditionnelle aux victimes de la traite. Toutes les trois m'ont donné l'occasion exceptionnelle d'apprendre à leurs côtés et d'admirer leur dévouement.

À quelle tâche faut-il s'atteler de toute urgence ?

Après dix années de service, de contacts et de dialogue avec des représentants de l'État, la société civile, des victimes de la traite et des gens ordinaires qui ne sont pas du tout engagés dans la lutte contre ce fléau, j'en suis arrivée à la conclusion que si nous fermons les yeux sur ce problème, il ne sera jamais réglé. La lutte contre l'esclavage moderne ne supporte pas de demi-mesure. Ne prendre aucune mesure revient à une approbation tacite, et les trafiquants captent assurément le message.

Il ne suffit pas de conclure des traités, aussi élaborés et bien conçus qu'ils soient. Les traités sont conclus pour être mis en œuvre. Il existe un écart considérable entre le niveau élevé des engagements de l'OSCE en matière de lutte contre la traite et la prise de conscience de ces engagements sur le terrain. Il y a pléthore de manuels, de matériel de formation, d'occasions d'apprendre les uns des autres, qui sont insuffisamment exploités.

La mise en œuvre exige des moyens financiers. Il faut que les gouvernements et la société tout entière participent à l'instauration d'un climat de « tolérance zéro » face à l'exploitation des êtres humains, quel qu'en soit le motif.

Nos consultations sur le projet d'Additif resteront gravées dans nos mémoires, non seulement pour le désir général de parvenir à un consensus, mais, hélas, aussi pour les connaissances toujours plus limitées de nos délégués quant aux engagements existants ou convenus au niveau international, ou aux principes relatifs aux droits de l'Homme et à la terminologie qui s'y rapporte. Cela n'a rien d'étonnant : les spécialistes des questions relatives à la dimension humaine sont souvent débordés de travail, car ils ont la charge de dix thématiques différentes ou plus, or la traite des êtres humains est un sujet assez complexe, qui exige du temps et de nombreuses lectures. Le Bureau pour lequel j'ai eu l'honneur de travailler a pour mission d'informer toutes les délégations des derniers développements. Si vous saisissez cette possibilité, vous gagnerez du temps pour d'autres questions.

Un autre problème est celui de l'absence de mécanismes de suivi à l'OSCE. Le mot « suivi » est un sujet tabou pour de nombreuses délégations, mais il n'existe guère d'autre instrument pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre. Les documents juridiquement contraignants de l'Organisation des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe prévoient, quant à eux, de tels mécanismes. Les recommandations que formule la Réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ne sont pas contraignantes. Je ne veux pas dire qu'il faut créer un mécanisme de suivi, ce serait utopique. Les problèmes de mise en œuvre doivent être traités par les États participants eux-mêmes au niveau national. Dans l'Additif, les structures de l'OSCE sont chargées d'assister les États participants dans la mise en œuvre des nouvelles recommandations mises à jour (oui, « sur demande », bien sûr, et « dans la limite des ressources existantes »), et elles le feront. Mais elles ne peuvent pas prendre sur elles le travail qui relève des autorités nationales.

Ne nous faisons pas d'illusion sur la complexité du problème, ou sur ses liens avec d'autres formes de criminalité organisée, sa portée planétaire et son intrusion dans l'économie mondiale. Ne nous faisons pas non plus d'illusion sur les obstacles rencontrés sur la voie vers l'élimination de l'esclavage. Je crois en la responsabilité personnelle, et je sais que

chacun d'entre nous a une mission à accomplir. C'est pourquoi, sur mes rayonnages, j'ai conservé un bout de papier sur lequel figurent les vers bien connus du poète américain Robert Frost : « La forêt est belle, profonde et sombre, mais j'ai des promesses à tenir et du chemin à parcourir avant que je ne sombre, avant que je ne sombre. »

Vera Gratcheva, chercheur à l'Académie des sciences de Russie (1971–1991) et diplomate au Ministère russe des affaires étrangères (1991–2000), a commencé à travailler sur le phénomène de la traite des êtres humains alors qu'elle était Conseillère chargée de la dimension humaine à la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'OSCE (2000–2004). Elle a occupé le poste de Conseillère principale de la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains de 2004 à 2013.

Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains
www.osce.org/actionplan

Additif au Plan d'action pour lutter contre la traite des êtres humains
www.osce.org/addendum

L'Appel de Genève

L'Appel de Genève, une ONG suisse, engage les acteurs armés non-étatiques – des groupes impliqués dans des conflits armés internes, qui opèrent en dehors de tout contrôle de l'État – à respecter les normes humanitaires. La cofondatrice de l'Appel, Elizabeth Decrey Warner, répond à nos questions.

Comment vous est venue l'idée de créer l'Appel de Genève ?

Tout a commencé à la fin des années 1990 lors de la signature du Traité d'Ottawa, convention interdisant les mines antipersonnel. Cette convention avait suscité beaucoup d'intérêt, mais tout le monde ne manifestait pas le même enthousiasme. Je me rappelle avoir été abordée par deux personnes, l'une des Philippines et l'autre de Colombie, qui craignaient que la convention ne changerait rien dans leur propre pays, où des groupes armés irréguliers continuaient de recourir à des mines antipersonnel. Nous n'avons pas tardé à nous rendre compte que nous devions trouver un moyen pour que ces groupes respectent les mêmes normes. C'est ainsi qu'est née l'idée de l'Appel de Genève.

Existe-t-il de nombreuses organisations similaires à la vôtre ?

Il existe de nombreuses organisations, comme Médecins Sans Frontières, par exemple, qui travaillent avec ce type de groupes pour négocier un accès aux civils pris dans des conflits afin de leur apporter une aide humanitaire. Mais ces accords sont, en règle générale, conclus à très court terme. Ce qui fait notre différence, c'est que nous coopérons avec les groupes armés sur le long terme. Nous les familiarisons avec les principes humanitaires, les formons et les invitons à signer publiquement un accord par lequel ils s'engagent à respecter une norme humanitaire spécifique, accord que nous appelons Acte d'engagement. Et nous les aidons à l'appliquer. Vu sous cet angle, je crois que nous sommes la seule organisation de ce genre.

En quoi consiste l'Acte d'engagement et comment est-il signé ?

Les acteurs armés non-étatiques n'étant pas habilités à signer des traités internationaux, nous avons mis au point ce mécanisme particulier. L'Acte d'engagement est un document officiel, qui est signé par le dirigeant d'un groupe donné, ainsi que par le gouvernement de la République de Genève et le canton de Genève. Nous disposons à ce jour de trois actes d'engagement différents, dont l'un porte sur les mines antipersonnel, le second sur la protection des enfants, et le troisième sur l'interdiction de la violence sexuelle. La cérémonie de signature a lieu à Genève, dans la Salle Alabama de l'Hôtel de Ville, où fut signée la première Convention de Genève. L'idée est de faire passer aux dirigeants du groupe concerné le message suivant : « Regardez, nous vous invitons dans cette salle historique et le gouvernement genevois assiste à la signature du document et le cosigne. Nous

prenons votre engagement au sérieux, et vous devez prendre le vôtre au sérieux également. »

Dans sa définition d'acteur armé non-étatique, l'Appel de Genève englobe « les autorités gouvernantes de facto et des États qui ne sont pas ou seulement partiellement reconnus internationalement. » Votre approche de ces groupes est-elle différente de celle que vous suivez pour d'autres groupes armés ?

Certaines entités s'opposent à être définies comme étant des groupes armés, car elles considèrent qu'elles sont des États de facto. Dans de tels cas de figure, nous les aidons à adopter une législation fondée sur les normes du droit humanitaire.

Nous l'avons fait, notamment, au Somaliland. Les autorités de facto ayant refusé de signer l'un de nos actes d'engagement, nous avons travaillé pendant deux jours avec des membres de leur parlement et, aujourd'hui, ils ont leur propre législation interdisant l'utilisation de mines antipersonnel.

Des représentants de groupes armés non-étatiques s'adressent-ils souvent à vous pour bénéficier de formations ou de conseils ?

Il y a dix ans, alors que nous étions quasiment inconnus, c'était toujours nous qui devions faire le premier pas. Aujourd'hui, ce sont les groupes qui se mettent en rapport avec nous. Il y a de cela deux ans, par exemple, des membres de la rébellion syrienne nous ont contactés en disant : « hier, nous étions chauffeurs de taxi, enseignants et étudiants. Nous ne connaissons rien au droit humanitaire ». Ils nous ont demandé de les aider à informer leurs combattants et de leur fournir des matériels didactiques.

Informez-vous les États de votre engagement avec des groupes armés opérant sur leur territoire ? Comment réagissent-ils ?

Nous informons toujours les États concernés que nous commençons notre engagement avec un groupe donné sur leur territoire. Toutes les informations relatives à nos activités figurent sur notre site internet et dans nos rapports annuels – rien n'est secret. Nous ne considérons cependant pas que nos activités doivent faire l'objet d'une autorisation. Nous fondons notre action sur les dispositions de l'Article 3 commun aux conventions de Genève, article dans lequel il est clairement stipulé que les organisations humanitaires ont le droit « d'offrir [leurs] services » aux parties au conflit. Les différents États réagissent différemment. Pour certains, nous sommes les bienvenus et ils soutiennent notre travail ; certains nous ont même demandé d'initier l'engagement avec les groupes armés présents sur leur territoire. Parfois, il n'y a aucune réaction, et nous partons du principe qu'il n'y a pas de problème. Seuls un ou deux pays sont vraiment mécontents de notre action. Dans de tels cas, nous rencontrons les groupes en dehors du pays en

question.

Y a-t-il des « lignes rouges » ou des limites à ne pas dépasser dans votre engagement avec les groupes armés ?

En principe, il n'y en a pas. Si nous ne parlons qu'aux « bons », nous ne parviendrons pas à faire évoluer la situation des civils pris dans des conflits. Si nous pensons pouvoir améliorer le comportement d'un « méchant », nous devons tenter de le faire. Cela étant, les conditions régnant sur le terrain, des considérations liées à la sécurité de notre personnel ou la nature des groupes armés peuvent nous imposer des limites. Si, par exemple, il n'existe aucune chaîne de commandement, il ne sert à rien de parler à un prétendu dirigeant si, en pratique, ce dernier n'est pas en mesure de maîtriser ses combattants.

Comment vérifiez-vous le respect des actes d'engagement ?

C'est une partie très importante de notre travail. Nous avons plusieurs mécanismes de vérification. Tout d'abord, chaque groupe doit faire rapport sur ses progrès et les problèmes qu'il rencontre dans l'exécution de ses engagements. Nous devons souvent fournir un soutien et faire venir des équipes spécialisées, par exemple, pour déminer une zone déterminée ou s'occuper d'enfants soldats démobilisés. Ensuite, si des incidents susceptibles de constituer une violation se produisent, nous l'apprenons par l'intermédiaire des ONG locales et des médias de la région. Et enfin, nous nous rendons fréquemment sur le terrain pour y évaluer les progrès accomplis et interroger les habitants. Le niveau de respect de nos actes d'engagement est très élevé.

L'Appel de Genève existe depuis près de 14 ans. Dans quelle mesure pensez-vous qu'il a atteint ses objectifs et quelle est, selon vous, votre plus grande réussite ?

Nous disposons de témoignages recueillis sur le terrain et de données relatives au nombre d'actes d'engagement signés et respectés, ainsi qu'aux nouvelles politiques ayant été adoptées pour protéger les civils. Ces chiffres démontrent que l'Appel de Genève a un impact. Mais certaines choses sont difficiles à quantifier. Combien de femmes n'ont pas été violées grâce à l'action de l'Appel de Genève ? Une seule ou une centaine ? Nous ne le saurons jamais. Même si c'est une seule personne, c'est déjà un bon résultat. Lorsqu'un groupe armé accepte de déminer une région qu'il contrôle et permet aux habitants d'un village de mener une vie normale, d'aller à l'école, à l'hôpital ou au marché sans risquer de trébucher sur une mine, on peut probablement dire qu'il s'agit d'un succès. Chaque mine détruite, c'est une victime potentielle sauvée.

L'interview a été effectuée par Maria Kuchma.

Prix Max van der Stoel 2014

Cette année, le Prix Max van der Stoel sera remis pour la sixième fois à La Haye. Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales accepte actuellement les candidatures pour ce Prix d'un montant de 50 000 euros.



Les missions et institutions de l'OSCE, ainsi que les délégations des États participants, sont invitées à désigner une personne, un groupe ou une institution qui a apporté une contribution exceptionnelle à l'amélioration de la situation des minorités nationales dans les États participants de l'OSCE. D'autres personnes intéressées peuvent également transmettre les noms de candidats à ces bureaux de l'OSCE, qui peuvent choisir de les désigner en leur nom.

Le Prix met l'accent sur l'action menée par le Haut Commissaire en appelant l'attention sur les problèmes des minorités nationales et en récompensant les efforts accomplis pour relever ces défis.

Le Prix a été créé en 2001 par le Ministère néerlandais des affaires étrangères pour honorer Max van der Stoel, premier Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et homme d'État néerlandais de premier plan.

Les candidatures doivent parvenir au Haut Commissaire le 20 avril 2014 au plus tard. Veuillez consulter le site Internet pour plus d'informations et pour soumettre une candidature : www.maxvanderstoelaward.com



Quiz sur la Suisse

1. Pourquoi CH est l'abréviation pour la Suisse ?
2. Combien la Suisse compte-t-elle de langues officielles ?
3. Quel est le nombre de cantons de la Confédération helvétique ?
4. Depuis quand les femmes ont-elles toutes le droit de vote en Suisse ?
5. Presque chaque maison suisse dispose a) de la climatisation ? b) d'un balcon ? c) d'un bunker ?
6. Les citoyens suisses ont-ils le droit de servir dans les armées étrangères ?
7. Quelle est la montagne la plus haute de Suisse ?
8. Quelle est la principale source d'énergie de la Suisse ?
9. Quel horloger suisse a inventé la montre-bracelet ?
10. Pourquoi le chocolat suisse est-il si bon ?

- Réponses :**
1. « CH » est l'abréviation de l'expression latine *Confoederatio Helvetica*.
 2. Quatre : le suisse allemand, l'italien, le français, et le romanche.
 3. Vingt-six, chacun ayant sa constitution, son parlement, son gouvernement et ses tribunaux. Dans le système suisse de démocratie directe, les citoyens sont appelés à voter sur une grande variété de questions, souvent plusieurs fois par an.
 4. Depuis 1990, lorsque le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures fut le dernier canton à adopter le droit de vote pour les femmes.
 5. Un bunker. Selon une loi suisse adoptée en 1963, tous les foyers suisses doivent avoir un bunker nucléaire ou du moins y avoir accès.
 6. Non. La Suisse est, par sa constitution, un État neutre et les militaires suisses ne peuvent pas servir dans les forces armées étrangères. Seule exception : les Gardes suisses qui protègent le Vatican.
 7. Le Dom, la montagne centrale du massif des Mischabel, dans le Canton du Valais, culmine à 4 545 mètres. C'est le plus haut sommet entièrement situé sur le territoire suisse. La pointe Dufour, point culminant du Mont Rose, est le plus haut sommet de Suisse, mais le massif est situé à la frontière entre l'Italie et la Suisse.
 8. L'énergie hydroélectrique – environ 56 pour cent. Les centrales nucléaires représentent environ 39 pour cent. Après la catastrophe de Fukushima en mars 2011, le Conseil fédéral a décidé de démanteler toutes les centrales nucléaires à partir de 2019 jusqu'en 2034.
 9. Patek Philippe de Genève, en 1868.
 10. Goûtez-le. Tout commentaire est inutile.

Votre score

9-10 : fin connaisseur de la Suisse !

7-8 : pas mal

5-6 : peut mieux faire

0-4 : trop de trous, même pour un fromage suisse !

À lire !

Rétrospective de la CSCE

CSCE Testimonies : Causes and Consequences of the Helsinki Final Act, 1972–1989

Cet ouvrage, publié par le Bureau de l'OSCE à Prague, comprend des interviews transcrites et annotées de neuf personnalités qui ont insufflé un élan majeur au processus qui fut à l'origine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, précurseur de l'OSCE), depuis les consultations de Dipoli en 1972, en passant par la Conférence des Ministres des affaires étrangères de 1973 à Helsinki, jusqu'à l'adoption de l'Acte final de Helsinki en 1975, et plus d'une bonne décennie de réunions préparatoires et de suivi : Belgrade – Madrid – Vienne, avant d'aboutir à l'OSCE, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

La plupart des protagonistes ne sont plus de ce monde. Le Bureau de Prague a néanmoins réussi à les interroger à temps sur le rôle qu'ils ont joué durant ces années de bouleversements. Cette compilation d'interviews offre des pistes de réflexion sur le nouvel ordre – parfois fragile – surgi des décombres de l'ancien.

En 1989, le climat politique mondial était en plein bouleversement, le dégel pointait à l'horizon, des frontières bougeaient, d'autres fusionnaient, pour beaucoup cela semblait un miracle. Nous soupirions de soulagement : c'était l'aube d'une nouvelle ère. L'horizon s'adoucissait et les perspectives s'éclaircissaient. Eh bien non ! Les nouvelles ères sont tout aussi rares que les miracles. Plus personne ne parle des « trois minutes qui précèdent minuit », alors que des myriades de situations de conflit et d'après-conflit attendent désespérément une solution urgente. La rétrospective de la CSCE a apporté ce qui semblait alors relever d'une nouvelle ère – d'un quasi-miracle.

Si vous ne croyez pas aux miracles et si les rétrospectives vous passionnent, lisez ce livre.

Vous pouvez le commander à l'adresse : docs@osce.org



Votre avis

Vos commentaires sur les questions de sécurité sont les bienvenus.

Question : en quoi la sécurité coopérative peut-elle contribuer au règlement de la crise actuelle en Ukraine ?

Faites-nous parvenir vos remarques à l'adresse : oscemagazine@osce.org

Une sélection de commentaires sera publiée.

